

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 7743
N/REF : 6/10/2024 0H26 C:004800 I:25216
V/REF : Contrat N°007743 du 24/08/2010

SDC 'Le Neuf de Coeur'
C/O RHONE SAONE HABITAT
10, AVENUE DES CANUTS
CS 10036
69120 VAULX EN VELIN

V/REF.IMM. 92
IMMEUBLE : LE NEUF DE COEUR
27/29 RUE EMILE DUPORT
69009 LYON

Vaulx en Velin, le 15 Octobre 2024

LOCALISATION : ALLEES N°27/29 - POMPE DE RELEVAGE/VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr G. SALE

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 1 POMPE DE RELEVAGE SITUEE AU NIVEAU - 1
2 FOIS L'AN

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 VMC
2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 282,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2010 Valeur : 100,9
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	2/AN	125,11	125,11



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100048

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 moteur(s) de V.M.C.	2/AN	250,22	250,22
TOTAL H.T.				375,33
T.V.A. a 10,00%				37,53
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>412,86</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.